

**Journée** des actrices  
et des acteurs 2019



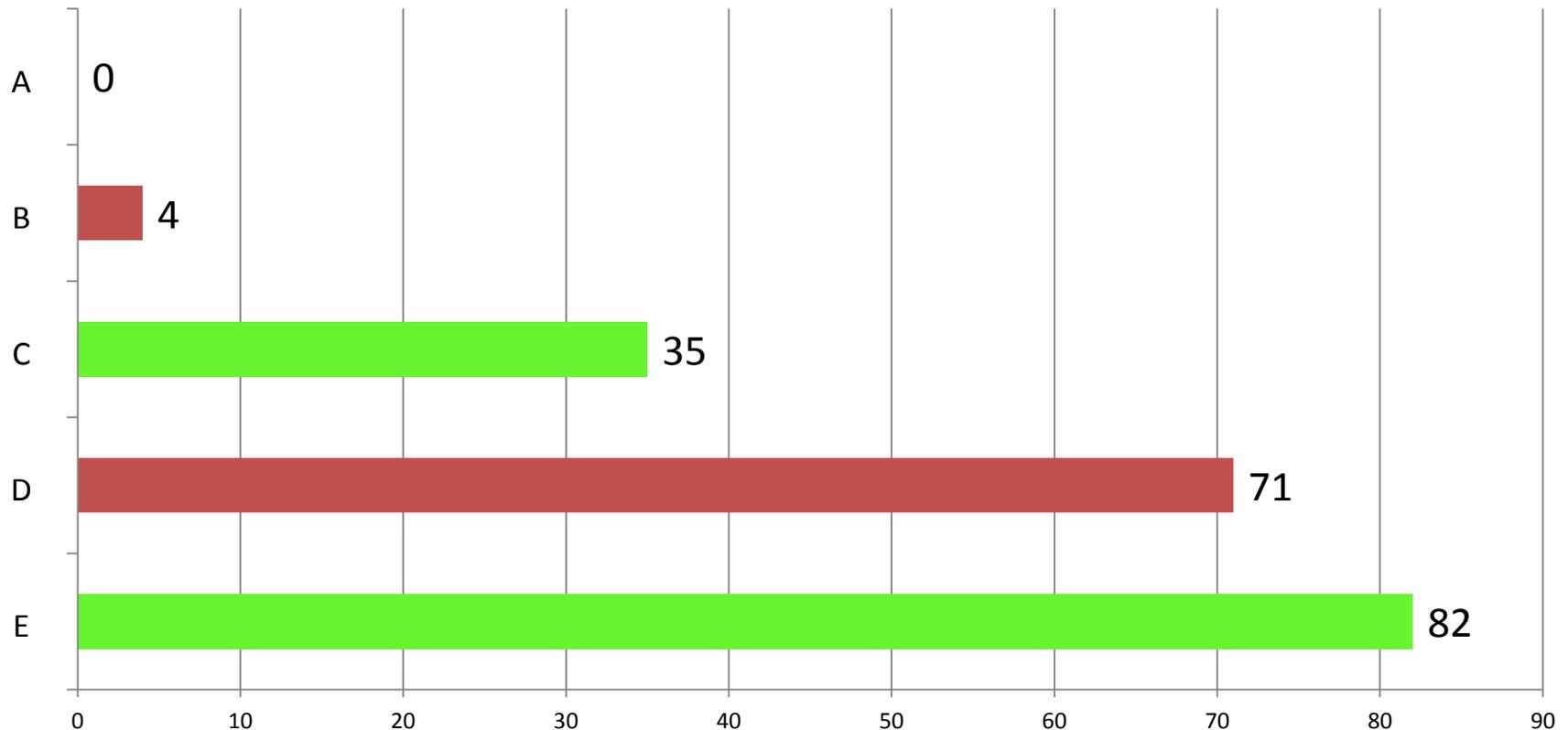
**QUIZ Résultats : 96 questionnaires**

**Pierre de Truchis, Hôpital Raymond Poincaré , Garches**



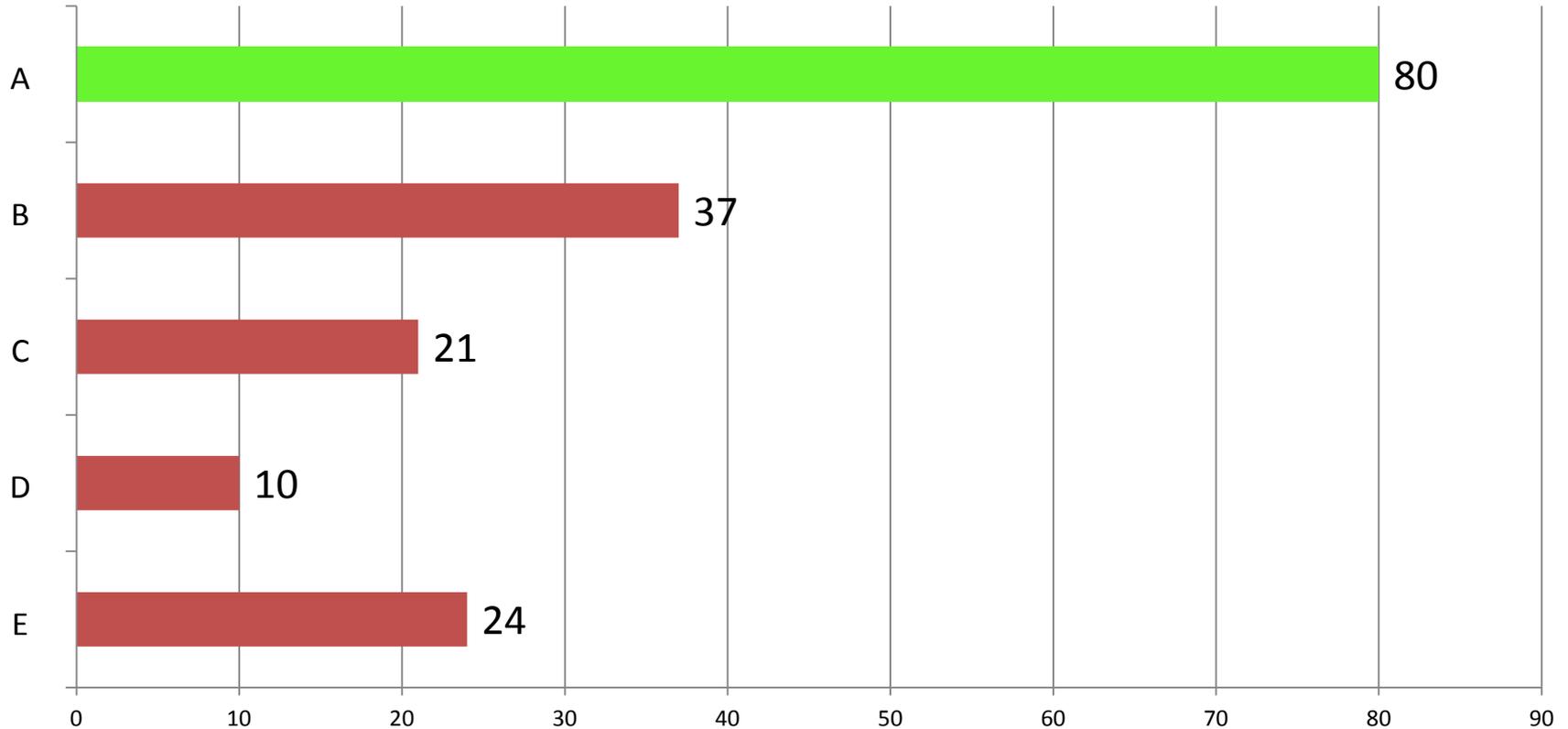
Comité de coordination régionale  
de la lutte contre les IST et le VIH

## 1. La pratique du Chemsex par les HSH ....



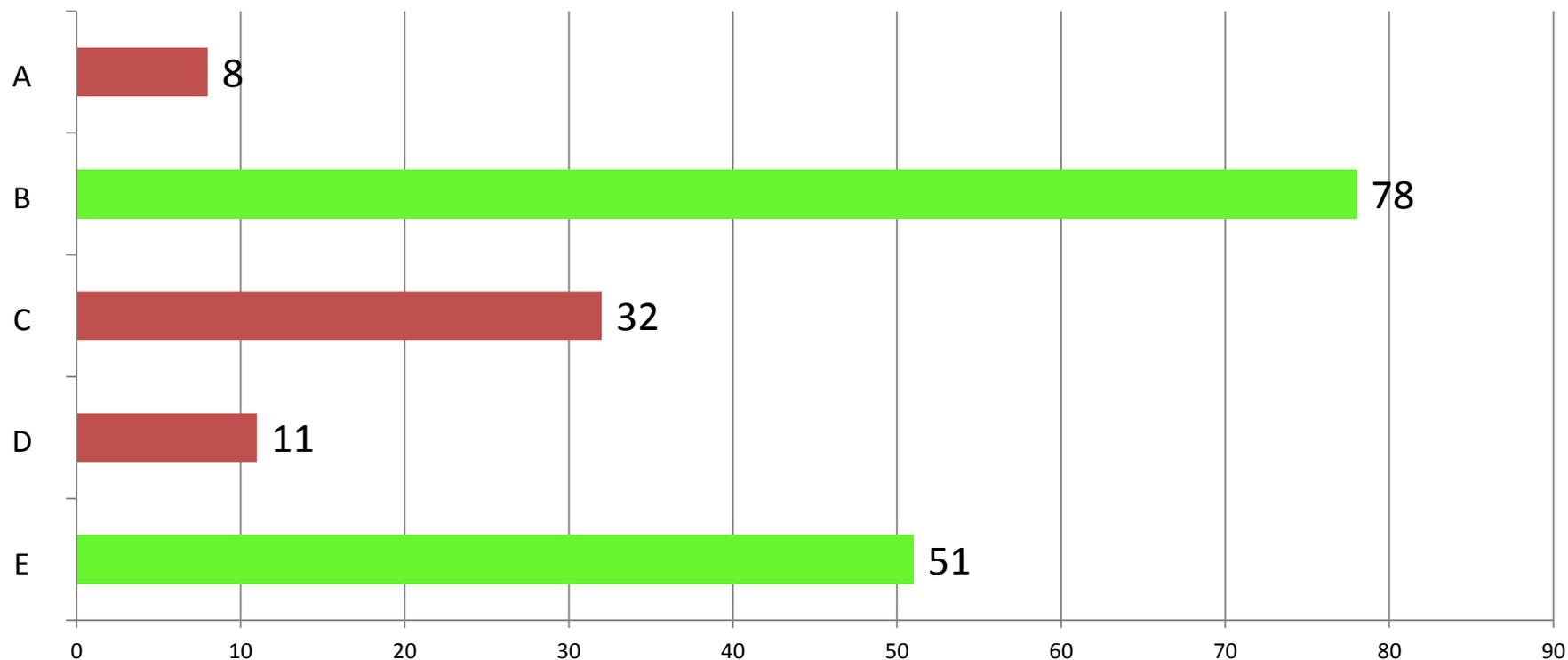
- A. Est limitée aux populations urbaines d'Europe de l'Ouest
- B. Concerne les HSH ayant été toxicomanes
- C. Est observée chez  $\frac{1}{4}$  des HSH infectés par le VIH
- D. Est définie par l'injection de substances récréatives à visée sexuelle
- E. Est associée à un sur-risque d'IST

## 2. Quelles sont les propositions vraies concernant le Chemsex ?



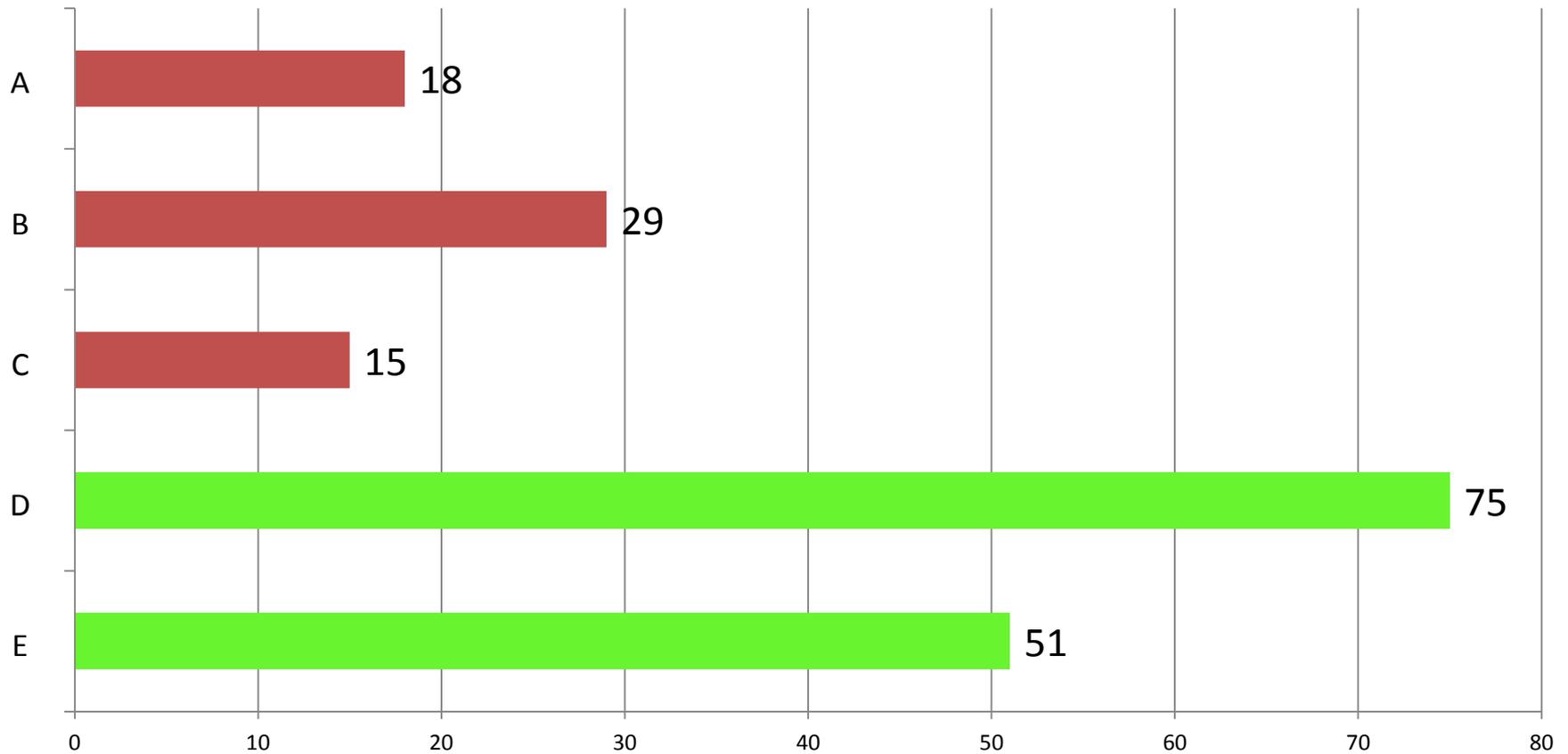
- A. Il existe plus de 30 produits utilisés actuellement comme drogues sexuelles récréatives
- B. La dépendance induite par le Chemsex est liée à l'utilisation concomitante d'alcool, de cocaïne et de benzodiazépines
- C. Le risque d'hépatite C aigue est exclusivement lié à la pratique du SLAM (injection IV)
- D. La prise en charge en addictologie nécessite toujours une hospitalisation pour sevrage
- E. Le sevrage des nouvelles drogues de synthèse justifie un traitement substitutif par méthadone

### 3. Quelles propositions concernant l'accès aux soins des migrant.e.s sur le territoire français sont exactes ?



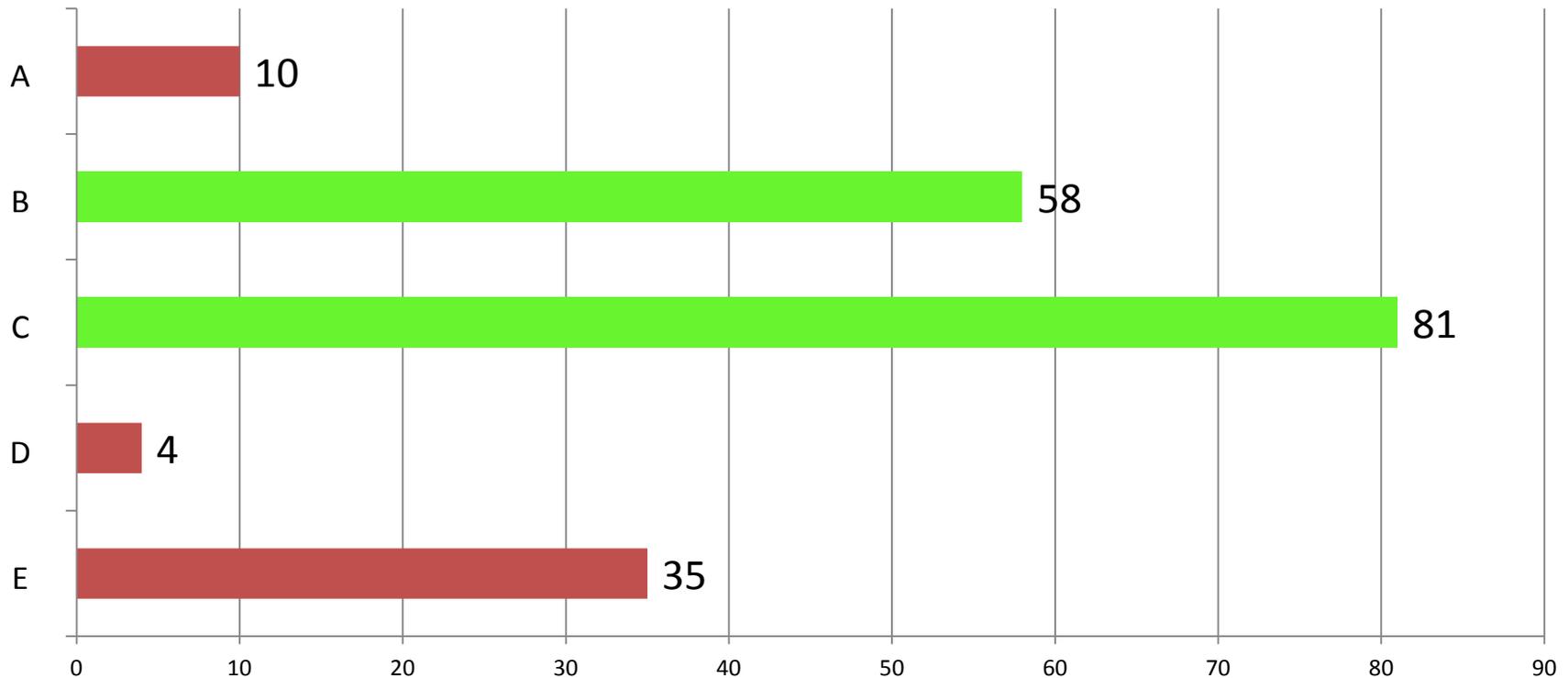
- A. Une couverture sociale n'est possible que pour les migrant.e.s ayant le statut de réfugié
- B. Les migrant.e.s peuvent bénéficier de l'Aide Médicale Etat après 3 mois révolus de séjour sur le territoire française
- C. L'obtention d'un titre de séjour pour soins est possible pour tou.te.s les migrant.e.s, quel que soit le pays d'origine
- D. Le titre de séjour pour soins est obtenu pour une durée de 3 ans
- E. Le dépôt en préfecture d'une demande de titre de séjour pour soins est associé à un certificat médical signé par le médecin généraliste

#### 4. Concernant les patient.e.s infecté.e.s par le VIH nouvellement pris.es en charge en France ....



- A. On observe une faible diminution des nouveaux diagnostics d'infection à VIH depuis 2015
- B. La moitié des nouveaux patients ont moins de 35 ans
- C. Les  $\frac{3}{4}$  des patients nouvellement pris en charge ont plus de 500 CD4/mm<sup>3</sup>
- D. Il est recommandé de débiter le traitement ARV immédiatement après le dépistage
- E. Plus d' $\frac{1}{4}$  des patients sont encore dépistés alors que les CD4 sont < 350/mm<sup>3</sup>

## 5. Concernant les mineur.e.s consultant dans une structure de santé ....



- A. On ne peut consulter un.e mineur.e qu'avec l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale
- B. Il est possible de prescrire une contraception à une mineure dès l'âge de 13 ans
- C. Un signalement à l'autorité judiciaire d'une maltraitance subie par un.e mineur.e est obligatoire pour tou.te.s le intervenant.e.s amené.e.s à prendre en charge ce.tte mineur.e
- D. Le consentement à la participation à un protocole de recherche peut être signé par un.e mineur.e participant à la recherche
- E. Il est impossible de proposer un TPE après risque sexuel à un.e mineur.e non accompagné.e

Merci de votre participation !



Comité de coordination régionale  
de la lutte contre les IST et le VIH